



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 9 – 14/01/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 14/01/2025 et le 14/01/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 14/01/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

**ARRÊTÉ DII/57/COMEX/3
du 14 janvier 2025
Portant composition de la commission départementale d'expulsion des étrangers**

Le préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et notamment ses articles L. 631-1 à 4, L. 632-1 et L. 632-2 ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° 2023-A-05 du 6 février 2023 portant délégation de signature en faveur de monsieur Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** l'ordonnance de roulement n°24/117 du 12 juillet 2024 de l'assemblée générale du tribunal judiciaire de Metz désignant un magistrat et des suppléants pour siéger au sein de la commission départementale d'expulsion ;
- VU** la décision du 16 décembre 2024 du président du tribunal administratif de Strasbourg désignant un conseiller et ses suppléants pour siéger au sein de la commission départementale d'expulsion ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.

A R R Ê T E

Article 1^{er} : La commission départementale d'expulsion des étrangers instituée dans le département est composée comme suit :

- **Président** : monsieur **David Melison**, vice-président du tribunal judiciaire de Metz ;

- **Membres :**

- madame **Marie-Pierre Bellomo**, vice-présidente, désignée par l'assemblée générale du tribunal judiciaire de Metz, suppléée en cas de besoin par madame **Valérie Rossburger**, première vice-présidente ou madame **Carole Pautrel**, première vice-présidente ;

- monsieur **Victor Pouget-Vitale**, premier conseiller au tribunal administratif de Strasbourg, suppléé en cas de besoin par monsieur **Alexandre Therre**, premier conseiller ou madame **Claudie Weisse-Marchal**, première conseillère.

Article 2 : L'arrêté DII/57/COMEX/2 du 14 octobre 2024 est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Metz, le 14 JAN. 2025

Le préfet,
Pour le préfet,
Le secrétaire général,

Richard Smith

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle